

Ils peuvent devenir les *Conseils du travail* chargés, non seulement des conflits individuels, mais des conflits collectifs; ils seraient consultés sur les questions industrielles. En Allemagne, depuis la loi du 29 juillet 1890, les *Gewerbegerichte* remplissent cette haute et large mission.

Si le législateur français veut bien faire appel aux Conseils de prud'hommes, il les trouvera toujours prêts, parce qu'ils sont composés de bonnes volontés qui ne demandent qu'à être employées pour le bien général.

Messieurs, pour finir, laissez-moi profiter de l'occasion où les prud'hommes de France sont solennellement réunis pour leur soumettre une contestation et leur proposer une conciliation. Elle dure depuis un siècle; elle a fait noircir beaucoup de papier! Depuis un siècle, les étymologistes se disputent sur l'origine du mot prud'homme. Vient-il de *probus homo*? Vient-il de *prudens homo*, comme on l'affirme le plus ordinairement?

Selon les uns, le prud'homme serait un homme « probe et sage »; d'après les autres, le prud'homme serait seulement un « homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses ». Quelle belle conciliation nous allons faire entre les étymologistes, s'ils ne soulèvent pas notre incompetence! Quelle magnifique conciliation nous avons déjà réalisée depuis un siècle parmi nous, n'en déplaît-elle aux étymologistes!

Je bois, Messieurs, aux Prud'hommes de France! A vous tous, prud'hommes, au double sens étymologique, toujours inséparable!

A ces hommes « probes et sages, experts en leur profession! » (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. ALAPETITE

PRÉFET DU RHÔNE

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de vos invités, de féliciter les organisateurs du Congrès et de remercier les organisateurs du banquet.

La ville de Lyon a été le berceau de la prud'homie, on l'a rappelé ce matin et elle le méritait bien, elle qui, il y a un siècle, avait déjà poussé très loin la perfection de certaines de ses industries qui contribuaient au rayonnement économique de notre pays.

Elle n'a pas voulu être au-dessous du devoir que lui imposait un pareil souvenir et elle a fait à ses hôtes, venus de toutes les villes de France, un accueil tel que je suis sûr qu'ils rentreront dans leur pays avec des sentiments d'amitié pour la cité de Lyon.

Quant aux organisateurs du banquet, je les félicite de la peine qu'ils se sont donnée et des efforts ingénieux qu'ils ont faits pour que cette réception fût le plus confortable possible en dépit des ardeurs de la saison.

Messieurs, j'ai espéré, comme M. le Maire de Lyon, que M. le Président de la République pourrait venir inaugurer lui-même ces assises solennelles des prud'hommes: il nous avait fait l'accueil le plus bienveillant; les obligations qui pèsent sur lui dans sa première année de magistrature ne lui ont pas permis de réaliser l'espérance que nous avions conçue.

Mais il n'en est pas moins légitime qu'un Congrès comme celui-ci, où toutes les discussions doivent être inspirées par le sentiment du droit et de l'équité, par le souci d'établir une concorde plus grande dans le monde du travail, soit placé sous le patronage du chef de l'Etat. Nous lui rendrons compte de l'hommage qui lui a été rendu dans cette assemblée par les représentants de tous les conseillers prud'hommes de France. (*Applaudissements.*)

Le gouvernement de la République vous a témoigné l'attention qu'il devait porter à vos travaux en se faisant représenter ici par celui des hauts fonctionnaires de l'Etat qui est le plus connu et le plus apprécié dans le monde du travail, par un homme qui, depuis quinze ans, est le conseiller le plus éclairé, le plus documenté et, de plus, le plus impartial du gouvernement de la République dans l'étude des problèmes que soulève le souci de réaliser une plus grande harmonie sociale et de protéger, dans la mesure légitime, les industries et les travailleurs.

Par la grande part qu'il avait prise à la rédaction du dernier projet de loi sur la prud'homie, par le zèle et la haute compétence avec lesquels il a préparé les projets qui doivent compléter et étendre cette juridiction, M. Fontaine était tout désigné pour recevoir de vous l'accueil que vous lui avez fait.

Il a toujours témoigné aux Conseils de prud'hommes une si grande confiance qu'il était autorisé plus que personne à leur faire entendre des conseils de sagesse et de raison.

Et j'ajouterai que, s'il arrivait qu'un instrument de jus-

tice devînt un instrument de guerre, s'il arrivait que dans l'esprit du juge le droit et la vérité fussent cachés par l'esprit de caste ou de parti, tout d'un pareil mal le condamnerait à disparaître devant la révolte des intérêts et des consciences qu'il aurait affligés.

Votre président, M. Guivet, rappelait tout à l'heure les deux étymologies sur lesquelles on discute; eh bien! je veux comme lui les concilier dans une même approbation et je dis : que votre probité et votre sagesse conjurent à jamais un pareil malheur! C'est à votre probité et à votre sagesse que je bois, Messieurs les Prud'hommes, à vous tous. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. HERRIOT

MAIRE DE LYON

Messieurs,

Je m'excuse de venir à nouveau prendre la parole devant une assemblée qui, déjà ce matin, m'a fait l'honneur de m'écouter; je vous aurais évité cette peine si la Commission du Centenaire, au sein de laquelle je compte des collègues et des amis, ne m'avait spécialement prié de le faire, et si, comme maire de la ville de Lyon, chargé de diriger mes concitoyens, je n'avais pas pour premier devoir de leur obéir.

J'obéis donc et je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue cette fois non plus seulement au représentant éminent du Gouvernement et du Ministre du commerce, mais à tous les prud'hommes qui sont venus parfois de si loin pour nous apporter leur témoignage de fraternité sincère.

Je salue en particulier l'importante délégation de la ville de Paris. Le Conseil des prud'hommes a, pour la première fois, fonctionné à Lyon ; je remercie nos amis de la Ville-Lumière d'avoir pardonné à la Cité Lyonnaise d'avoir pris sur ce point une initiative si féconde et si heureuse. (*Applaudissements.*)

Je souhaite, Messieurs, que les quelques jours que vous allez passer dans notre ville soient pour vous prétexte à étude et à plaisir. J'aurais désiré que votre séjour parmi nous fût de plus longue durée ; la cité lyonnaise n'est pas de celles qu'on connaît pour l'avoir traversée. Il faut y demeurer pour l'apprécier, pour goûter ses qualités d'hospitalité sincère, son amour du travail, sa dignité, sa probité, son sérieux ; mais le contact que vous allez prendre avec les prud'hommes de la ville de Lyon vous donnera au moins une idée du caractère de la population lyonnaise.

Je vois que le programme a été sagement combiné et avec un éclectisme qui fait honneur aux organisateurs, puisque le premier groupe, après avoir visité l'Hôtel de Ville, sera conduit à Fourvière, ce qui sera peut-être une compensation nécessaire. (*Applaudissements.*)

Je pourrais, Messieurs, me souvenir des choses, je ne dis pas que je connais, mais que j'ignore le moins et, me référant à ma profession d'hier qui me faisait enseigner les autres, je pourrais moi aussi essayer à mon tour des variations sur l'étymologie du mot prud'homme. J'ai là-dessus une opinion qui n'a pas été sanctionnée par une académie, et que je crois sincère, scientifique et de bon sens. Mais je n'insiste pas, parce que, quelque opinion que l'on professe,

il est certain qu'un prud'homme doit être avant tout un brave homme, un homme simple, de bon sens, de cœur droit, désintéressé, sans oublier, comme le mot l'indique, qu'il est placé dans le vif des traditions de cette belle race française qui, après avoir appris au monde à connaître le droit, doit lui apprendre la forme la plus élevée et la plus délicate de la justice. (*Applaudissements.*)

Si je pouvais avoir l'impertinence de vous donner des conseils au lieu d'en prendre des plus autorisés d'entre vous, je n'irais point les chercher dans l'étymologie latine du nom que vous portez ; j'aimerais bien mieux les prendre dans les termes de cette devise inscrite, ou, pour mieux dire, tissée — ce qui, pour nous, est plus sensible — dans le dessin même de la plaquette qui, tout à l'heure, a été remise à certains d'entre nous. Je distingue d'abord le nom de *labeur*, et je me réjouis de l'y trouver, comme étant le plus beau nom qu'un homme puisse invoquer. Vous êtes des travailleurs, les uns et les autres, et, qui que vous soyez, ouvriers et patrons, je vous demande la permission de vous réunir en ce jour par un effort de cordialité. Vous êtes des travailleurs, jugeant les contestations que fait naître le travail, le travail dans sa vie immédiate, le travail dans son exercice de tous les jours. (*Applaudissements.*)

Et, après ce mot, je trouve le mot *justice*. Vous êtes des travailleurs. Mais, du jour au lendemain, les nécessités de votre institution vous obligent à vous ériger à la dignité de juges, tâche toujours très haute et singulièrement difficile.

Il est particulièrement malaisé de se placer à la hauteur où on a le droit de devenir un juge, parce que, pour le

faire, il faut abandonner toutes ces passions qui nous travaillent, toutes ces opinions qui nous divisent, toutes ces croyances, quelquefois contradictoires, qui nous amènent à nous heurter, mais, je l'ajoute, tâche spécialement difficile pour vous autres, et pour deux raisons : la première, c'est que vous avez à juger des contestations qui se produisent au premier degré, pour ainsi dire, de la vie sociale et que vous avez à les juger au moment même où elles ne se sont point encore calmées.

J'en demande pardon à M. le Premier-Président, aux côtés duquel j'ai l'honneur d'être assis, mais son haut sentiment de la justice lui fait trop rechercher la vérité sous toutes ses formes pour qu'il s'en offense, et il admettra, comme moi, que la tâche des prud'hommes est excessivement difficile parce qu'ils ont à s'occuper de questions au moment même où elles surgissent, quand les passions ne sont pas encore apaisées. Plus le juge est haut placé, plus il est isolé et éloigné du temps où les affaires se sont passées, plus la justice est facile à rendre. Et c'est ainsi que nous avons vu récemment la plus haute de nos institutions judiciaires faire accepter, sans peine et sans murmure, un arrêt au pays, arrêt que d'autres juridictions n'avaient ni tranché, ni fait prévaloir de la même façon. (*Applaudissements.*)

Vous n'avez donc que plus de mérite à rendre la justice dans ces conditions et ce mérite est doublé parce que vous essayez en outre de faire passer, dans les causes que vous jugez, *la conciliation et l'indulgence*.

Mais il y a aussi une autre difficulté. J'en demande bien pardon à l'auteur de la loi de 1806, dont ce matin

M. Fontaine, nous citait les paroles. Il se trompait en s'imaginant que la loi sur la juridiction des prud'hommes pourrait être en quelque temps amenée à un degré de fixité qui la rendrait immuable et permettrait de n'y rien changer. La loi elle-même doit participer à l'évolution générale, la loi doit se transformer avec les temps, la loi doit faire pénétrer en elle, chaque jour, les progrès qui d'autre part sont réalisés, les améliorations auxquelles nous travaillons, les uns et les autres; et nulle part ce changement n'est plus sensible que dans tout ce qui touche le monde des travailleurs. (*Applaudissements.*)

Vous avez essayé, Messieurs, d'ajouter à votre devise un mot plus beau que tous les autres.

Quelle noblesse renferme ce mot de *paix*. Le beau mot et la belle chose! Ce n'est pas parce que nous en sommes encore éloignés, ce n'est pas parce que nous sommes encore au milieu de nos luttes, ce n'est pas parce que nous sommes encore divisés, qu'il est interdit d'évoquer cette paix sociale à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. le Préfet dans un langage si élevé et si émouvant.

Les facilités de plus en plus grandes avec lesquelles on fait exécuter un arrêt nous sont un gage que nous pouvons résoudre d'autres grands problèmes, que nous pouvons, par un effort qui peut-être nous coûtera matériellement, mais qui ne doit jamais nous coûter moralement, réaliser cette paix sociale qui est dans votre devise, comme nous réaliserons un jour la paix universelle et l'abolition de la guerre. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je vous demande la permission de traduire sous leur forme la plus haute les pensées qui, en un jour comme

celui-ci, doivent nous unir ; je vous demande la permission d'oublier toutes les discussions possibles, toutes les divergences qui peuvent nous séparer. Nous sommes réunis, non pas seulement entre concitoyens d'une grande ville, mais aussi entre concitoyens d'une grande démocratie au nom même de cette foi démocratique, par une même et naturelle conviction dans le progrès.

Je vous demande la permission, Messieurs, d'inaugurer, pour ainsi dire, vos travaux, en levant mon verre à ces trois mots qui se sont réunis pour former votre devise : « au Labeur, à la Justice, à la Paix ». Au Labeur qui est la loi essentielle, à la Justice, que nous devons autant que possible essayer de réaliser en nous et autour de nous, et au mot qui les résume parce qu'il marque à la fois le but du travail et de la justice : je vous demande la permission de lever mon verre à *la Paix*. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. CAZENEUVE

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

Messieurs,

Le Conseil général du Rhône, qui est ici d'ailleurs largement représenté, est heureux lui aussi de s'associer à cette grande manifestation de sympathie qui s'adresse aujourd'hui aux Conseils de prud'hommes, réunis pour fêter le Centenaire de leur fondation dans notre belle cité lyonnaise.

Tout à l'heure, M. le Maire de Lyon se félicitait de la venue parmi vous de la délégation parisienne. Messieurs, je veux, moi, féliciter, non pas des oubliés, mais parmi vous

tous ceux de vos collègues qui ont franchi la Méditerranée, les délégués prud'hommes de l'Algérie. (*Applaudissements.*)

En ma qualité de Rapporteur général du budget de l'Algérie, j'ai souvent causé avec M. Jonnard, gouverneur de l'Algérie, des affaires du pays, et de ces conversations je me rappelle que M. Jonnard me disait qu'à Alger, à Oran, à Constantine, à Sidi-Bel-Abès, il existait des prud'hommes, que partout se créaient des Conseils, ce qui indiquait bien que les habitants de la Colonie avaient conscience que la période de conquête était bien achevée, et que nous avions le plaisir de voir les bienfaits des Conseils appréciés non seulement par les colons, mais encore par les indigènes que nous avions l'intention de conduire à la civilisation.

C'est ainsi que sur 1.700 affaires, 1.500 ont été conciliées en 1905 ; c'est une proportion qui fait honneur aux prud'hommes algériens, à leur sagesse, à leur esprit d'équité.

Ce matin, on se plaisait à retracer dans l'historique très complet des lois prud'homales les diverses modifications subies depuis 1806, et j'ai entendu avec plaisir rendre hommage à la loi de 1848, à celle qui a donné aux prud'hommes un caractère véritablement démocratique.

C'est à ce caractère de justice prud'homale que je rends hommage, c'est à la vie de plus en plus active et prospère de la nation, que je lève mon verre à mon tour ; je souhaite que la prud'homie devienne de plus en plus un tribunal d'arbitrage, qu'elle soit un véritable progrès dans la vie sociale et, à la fin de ce banquet, sans être optimiste, je bois à l'harmonie de plus en plus complète du travail et du capital, à l'harmonie de l'avenir sous l'égide de la justice et de la liberté. (*Applaudissements.*)



AU PARC DE LA TÊTE-D'OR

DISCOURS DE M. COURTOIS

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LYON (SOIERIE)

Messieurs et chers Collègues,

M. le Président du Conseil de Lyon vous a fait avec beaucoup de tact l'histoire du Centenaire que nous célébrons aujourd'hui ; sa création, sa marche à travers ce siècle où tout a marché au progrès, à la vapeur d'abord et de nos jours à l'électricité. Ce siècle, si fécond en innovations de tous genres, portant au plus haut degré de perfection les inventions modernes, l'industrie, les arts, l'instruction, tout a marché avec une rapidité vertigineuse si on le compare aux siècles écoulés.

Ainsi qu'un voyageur parcourant une grande route arrive au sommet d'une montée, regardant l'espace parcouru,

— 199 —

voyant sur ce terrain traversé toutes ces inventions semant tantôt le bien, tantôt le mal, je dis le bien, chaque fois qu'une invention profite à tous, chaque fois qu'elle a pour conséquence l'amour de l'humanité en général.

Je dis aussi le mal, lorsqu'elle fait des victimes, sans avoir été étudiée dans toutes ses applications ; je dis le mal encore, lorsqu'elle est basée sur l'égoïsme de quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Tout cela se traduit en définitive par un mot, *le Progrès*.

C'est le progrès qui passe, rien ne peut l'arrêter, ceci est fatal, mais c'est la réalité.

Il a paru aux Conseillers prud'hommes aux Congrès de Bourges, du Havre et de Vichy, que nos usages devaient recevoir des modifications, et ils ont résolument mis la main à l'ouvrage et ont élaboré aux derniers Congrès, le Code du Travail ; patrons et ouvriers se sont mis d'accord et il nous fait plaisir de remercier tout particulièrement la ville de Nantes dans leurs délégués, notamment M. Chartier.

Nous vous l'adresserons, Monsieur le délégué du Gouvernement, nous pensons que MM. les Députés du Rhône y trouveront des arguments qu'ils sauront défendre et mettre au point en passant au creuset de la raison les quatre-vingts articles du projet de loi sur la prud'homie et sans nul doute qu'après les résolutions votées hier, indiquant l'abrogation de la loi introduisant le Juge de paix dans nos Conseils, nous reprendrons la dignité qui convient à des Tribunaux qui rendent de si grands services.

C'est dans cet espoir que je lève mon verre à tous mes Collègues, à notre juridiction agrandie, à M. le délégué du Gouvernement, à la République démocratique et sociale.

DISCOURS DE M. ISAAC

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

Messieurs,

La chaleur communicative des banquets à la fin de juillet a atteint ici un tel degré que je m'en voudrais de vous prendre, ne serait-ce que cinq minutes, de la liberté que vous désirez impatiemment pour aller respirer à l'extérieur un air plus pur.

Ajoutez à cela l'impatience que vous avez d'entendre la parole autorisée de M. Fontaine, et ce sera une raison de plus pour que je sois très bref.

Si je demande la permission de vous adresser quelques paroles, ce n'est pas pour répondre à M. Courtois. Son discours doit assurément être plein d'idées aussi intéressantes que nouvelles, mais j'ai le regret de ne l'avoir pas entendu.

M. le Président du Conseil des prud'hommes de la soierie vous a rappelé tout à l'heure la naissance de la prud'homie qui eut lieu à Lyon en 1806, mais ce qu'il ne vous a pas dit, c'est que le Conseil des prud'hommes a été l'enfant de notre Chambre de commerce. C'est elle qui a demandé aux pouvoirs publics d'établir ce tribunal pour rendre service à la fois à la classe patronale et à la classe ouvrière, en remettant en vigueur les usages des corporations supprimées qui concernaient les conflits du travail.

Lorsqu'il y a quatre ans nous avons célébré le Centenaire de notre Chambre de commerce, j'ai retrouvé tous les détails des pourparlers engagés à ce sujet entre la

Chambre de commerce et le Gouvernement, je vous en épargnerai l'exposé, mais je tiens à vous dire qu'à cette occasion, s'il y eut beaucoup de dépêches échangées entre les pouvoirs publics et la Chambre de commerce, il n'y eut pas de banquet.

Et, comme on demandait à mon prédécesseur pourquoi il n'y avait pas de banquet, il répondit qu'il aurait lieu dans cent ans, lorsque l'enfant aurait vécu et grandi pour justifier le patronage auquel il devait l'existence.

Ces souhaits se sont réalisés, et je suis heureux de vous adresser toutes mes félicitations au nom de mon défunt prédécesseur et au nom de tous mes collègues vivants. J'ajoute que ces compliments me sont d'autant plus agréables à faire que j'ai eu l'honneur d'être des vôtres pendant six ans.

J'ai vécu avec vous de cette vie commune qui permet de constater que, vues de près, les questions débattues entre patrons et ouvriers sont moins aiguës qu'on ne le croit et n'engendrent pas ces sentiments d'inimitié dont on parle trop quand on en parle de loin. Du moins c'était ainsi de mon temps, et, malgré certaines tendances, j'aime à croire que cela n'a pas beaucoup changé.

Vous me permettrez de formuler un vœu, comme les vieilles fées de l'ancien temps qui apparaissaient au baptême des enfants des rois. Notre Chambre de commerce vous a tenus dans ses bras à votre naissance. Aujourd'hui elle assiste à votre centenaire qui est un peu un mariage, puisque vous y célébrez votre union avec les autres conseils de Prud'hommes de France. Quand il s'agit de collectivités, les événements marchent plus lentement que pour

les particuliers. Il y a après les années de jeunesse, quand à la gaîté et à l'exubérance succède le calme de la maturité, une heure d'intimes désirs et de sage ambition qui sonne pour la plupart d'entre nous, c'est celle où l'on se sent pris du besoin d'avoir un chez soi, d'édifier son foyer et de s'y installer en disant: « Enfin nous ne sommes plus chez les autres, nous sommes dans nos meubles, cette maison est à nous. » Nous voudrions, Messieurs, entendre cette heure bénie sonner pour le Conseil de prud'hommes de Lyon.

Nous avons le plaisir d'être voisins au Palais du commerce. Nous n'avons certes pas à nous en plaindre. Je ne crois pas que jamais voisins aient vécu en meilleure intelligence. Aucun bruit, aucune querelle, aucun propos désobligeant de chaque côté du mur mitoyen. Mais nous sentons que vous êtes à l'étroit dans votre intérieur, et nous, nous étouffons dans le nôtre. Il est digne d'une grande ville comme Lyon de mieux loger ses prud'hommes. Pourquoi n'auriez-vous pas une maison ou un hôtel pour vous seuls? J'aime à vous y voir par la pensée. Je jouis d'avance de votre bien-être. Certes puisque nous sommes la vieille fée qui fut présente à votre naissance, nous ne voudrions pas nous désintéresser des frais de votre établissement. Vous n'en doutez pas, ni M. le Maire non plus. C'est là sujet d'entente entre la Municipalité et nous. Sa bienveillance pour vous fera de votre intérieur une simple maison bourgeoise, un hôtel ou un palais, je ne sais, mais quel que soit l'édifice, je lève mon verre d'avance à la crémillère que vous y pendrez. Ce sera le prochain banquet qui nous réunira et si, ce qui est fort probable, vous n'avez

plus à m'y inviter comme président de la Chambre, j'espère bien que vous ne m'y oublierez pas en qualité d'ancien collègue. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. FONTAINE

DIRECTEUR DU TRAVAIL AU MINISTÈRE DU COMMERCE, DÉLÉGUÉ
DU MINISTRE DU COMMERCE

Messieurs,

Je ne veux pas refaire l'éloge de la prud'homie, redire les services qu'elle a rendus et ceux, plus grands encore, qu'elle peut rendre. Tout a été dit sur ce sujet par les orateurs qui viennent de prendre la parole, et moi-même, ce matin, à la séance de clôture de votre Congrès, j'ai exposé mon appréciation sur cent années d'expériences et ma confiance en l'avenir des tribunaux professionnels. Je me tairais donc si je n'avais un devoir à remplir envers la ville de Lyon et envers les organisateurs des fêtes du Centenaire de la Prud'homie. J'ai à présenter les excuses du Ministre du commerce, M. Doumergue, qui aurait éprouvé un vif plaisir à venir au milieu de vous et à vous exprimer sa sympathie. Il porte, vous le savez, un profond intérêt aux questions sociales qui vous préoccupent et il défend avec énergie les réformes que réclame la démocratie. Il regrette d'être retenu loin de Lyon aujourd'hui par des engagements antérieurs, auxquels il ne lui était pas possible de manquer.

J'ai à vous présenter aussi mes remerciements personnels pour l'accueil si cordial qui m'a été réservé par M. Guivet, président du Conseil des prud'hommes lyonnais de la

Soierie, par mon bienveillant ami, M. le Préfet du Rhône, par M. Herriot, maire de Lyon, et par tous les conseillers prud'hommes ici présents; leur sympathie très franche est la meilleure récompense des efforts que j'ai faits pour comprendre les besoins de la démocratie et aider à les satisfaire. Je dois également remercier M. Isaac, dont j'ai le plaisir d'être le collègue au Conseil supérieur du travail. Nous n'avons pas toujours — il s'en faut — les mêmes idées sur l'organisation de la société, mais nous sommes très souvent d'accord sur les réformes pratiques, sur ce qu'il est possible de faire demain; et nous arrivons même à nous mettre parfois d'accord pour après-demain, car son cœur généreux et son esprit clair lui font apparaître comme nécessaire l'amélioration constante du sort des travailleurs.

Je dois spécialement quelques mots d'éloge — si brefs soient-ils en raison de la température — à M. Guivet, votre distingué président. Il s'est signalé non seulement par les services qu'il a rendus à l'industrie de la soierie, qui est une des gloires de la France, mais encore et tout particulièrement par la manière dont il s'est acquitté, depuis seize ans déjà, de ses fonctions de conseiller prud'homme. L'année dernière il fut élu à l'unanimité, par les patrons et par les ouvriers, président du Conseil des prud'hommes. C'est là un titre d'honneur, un hommage éclatant à son impartialité et à sa compétence, que je dois rappeler le jour où le gouvernement de la République place sur la poitrine de M. Guivet la croix de la Légion d'honneur. Nous applaudissons tous à une distinction si bien méritée. (*Applaudissements.*)

J'ai été frappé, Monsieur le Président, des idées larges et généreuses, des projets hardis et cependant sages, que mettait en relief le discours que vous avez prononcé ce matin à la séance solennelle du Centenaire. Les réformes dont vous nous entreteniez ce matin sont inspirées par l'esprit de justice et la plupart d'entre elles sont soutenues à la fois par les conseillers patrons et par les conseillers ouvriers. La prud'homie est bonne éducatrice. En présence de difficultés auxquelles il faut une solution, les conseillers se font des idées précises et trouvent dans les nécessités de l'action la conciliation nécessaire. J'ai été frappé, au Conseil supérieur du travail, de voir si souvent les représentants patrons et ouvriers des Conseils de prud'hommes trouver un terrain pratique pour l'aménagement des réformes urgentes. Aussi, est-ce non seulement pour leur rôle judiciaire, c'est pour leur rôle éminent dans la vie sociale que je salue respectueusement les conseillers prud'hommes.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la ville de Lyon et de son éloquent maire, en l'honneur de M. le Préfet du Rhône, en l'honneur de la Commission d'organisation de ces belles fêtes et de son président, M. Guivet. Je bois avec tous à l'avenir de la prud'homie. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. BEYLARD

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PARIS (BATIMENT)

Messieurs,

La qualité de Président de service des Conseils de prud'-hommes de Paris m'accorde, en cette circonstance, le privilège et le grand honneur de remercier les membres du Comité d'organisation de Fêtes du Centenaire; nous adressons nos remerciements à M. le Président, MM. les Vice-Présidents ainsi qu'à leurs collaborateurs, qui ont travaillé à assurer l'éclat de cette belle fête.

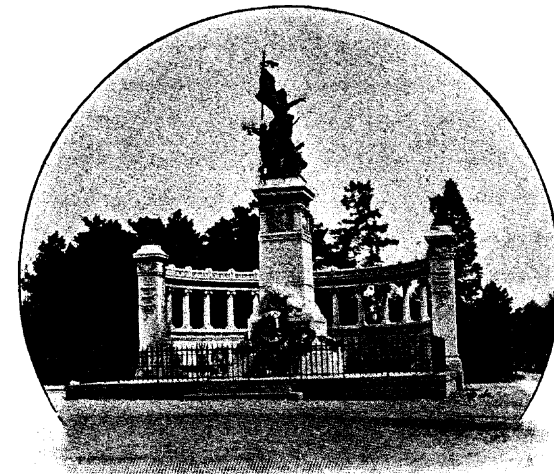
Je crois également me faire l'interprète non seulement de la délégation parisienne mais aussi de tous les délégués des divers Conseils de France, en remerciant M. le Maire de la ville de Lyon, M. le Préfet du Rhône et toutes les autorités administratives, du bon accueil et de la charmante réception qui nous ont été faits. Permettez-moi également, Messieurs, de remercier la population lyonnaise de sa franche et gracieuse hospitalité.

Messieurs, je bois à la Ville de Lyon, à M. le Maire de la ville de Lyon, à M. le Préfet du Rhône. Je bois également à notre sympathique Directeur du Travail, l'honorable M. Fontaine. (*Applaudissements.*)

Tous ces toasts furent chaleureusement applaudis et nous ne savons pas qui nous devons le plus admirer, de ceux qui ont parlé ou de ceux qui ont écouté.

Après cela chacun fume un bon cigare, quitte avec plaisir cette salle surchauffée et va se reposer à l'abri des arbres séculaires du Parc de la chaleur communicative du banquet.

Le chalet du Parc reçut ainsi de nombreux visiteurs qui passèrent l'après-midi, attendant la fête du soir à Belle-cour.



MONUMENT DES ENFANTS DU RHÔNE, AU PARC

FÊTE DE NUIT

A BELLECOUR



LA SAONE, SALLE DES PAS-PERDUS A L'HOTEL DE VILLE

FÊTE DE NUIT A BELLECOUR

Le voyageur qui, arrivant par Perrache, eût traversé Bellecour à 9 heures, se serait cru en plein Champs-Élysées, dans ce coin charmant de Paris, où, dès la nuit venue, des myriades de globes électriques invitent les promeneurs aux délices des concerts en plein air.

Oh ! le féerique coup d'œil dans l'enceinte du concert ! On passait sous un portique brillant dont les lignes art nouveau étaient dessinées par des guirlandes de feu.

Tous les arbres du côté du kiosque étaient constellés de globes lumineux et d'ampoules électriques entourées de papiers plissés ; on eût dit que les séculaires marronniers avaient produit spontanément des fleurs divines.

On a évalué à 5.000 personnes ceux qui étaient entrés à la fête ; on en comptait le double en dehors des barrières.

Le programme était on ne peut plus copieux ; la première partie fut l'œuvre de l'Harmonie municipale, sous la direction de M. Fargues. Elle nous joua :

1. *Le dernier jour de la Terreur*, drame symphonique. LITOLFF.
2. *Fleur des Alpes*, grande fantaisie pour hautbois. . CH. FARGUES.
Solo par M. MOIROUX.
3. *La Walkyrie*, grande sélection WAGNER.
4. *Le Cortège de Bacchus* LÉO DELIBES.

Le solo de hautbois de M. Moiroux fut très applaudi ; c'était le grand morceau de notre Harmonie municipale au dernier concours musical de Cluny où elle remporta un premier prix.

L'intérêt augmenta avec l'apparition des *Pinsonnettes lyonnaises*, qui chantèrent avec beaucoup d'art le chœur des Magnanarelles de *Mireille* et les *Stances à la Mer*, de Colot-Bonnet. Ces deux morceaux de caractère tout opposé firent applaudir bruyamment les cent cinquante jeunes artistes de l'Œuvre de la Chanson populaire et des fleurs leur furent offertes en souvenir de la fête, ainsi qu'à leur excellente directrice M^{lle} Joye.

Enfin la troisième partie fut tout entière consacrée à l'orchestre municipal du Grand-Théâtre, dirigé par le jeune maestro M. Archainbaud, et aux chants de M. Rothier, un excellent baryton de l'Opéra-Comique, qu'Aix-les-Bains avait bien voulu nous prêter pour la circonstance. Nous entendons successivement :

- | | |
|--|--------------|
| <i>Ouverture du Roi d'Ys</i> | ED. LALO. |
| <i>Les deux Grenadiers</i> , par M. ROTHIER, de l'Opéra-Comique. . | SCHUMANN. |
| <i>Andante de la Symphonie en ut</i> | BEETHOVEN. |
| <i>Stances de Lakmé</i> , par M. ROTHIER, de l'Opéra-Comique. . | LÉO DELIBES. |
| <i>Espana</i> , rapsodie originale | CHABRIER. |

Le succès de M. Rothier fut tel qu'il voulut bien nous accorder un *bis*, *les Bœufs*, de Pierre Dupont.

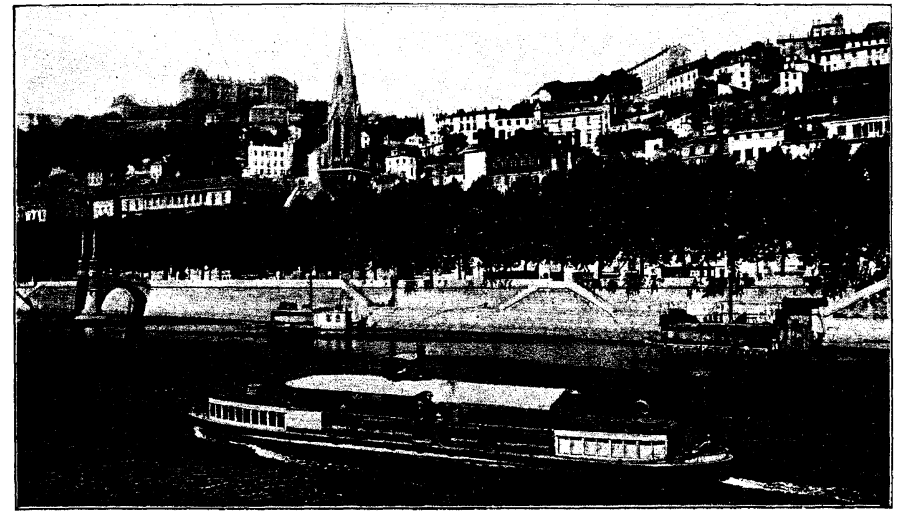
A chaque fin de couplet, les applaudissements les plus flatteurs saluaient le vaillant interprète et le grand chansonnier lyonnais, dont le culte est resté si vivace dans notre ville.

La Maison Dorée avait organisé un vaste buffet qui fut très apprécié après cette journée de chaleur tropicale. A minuit, les membres du Congrès quittent à regret la place Bellecour, emportant un excellent souvenir de la fête et des marronniers de Bellecour où il faisait si bon respirer.



STATUE DE LOUIS XIV. PLACE BELLECOUR

PROMENADE A NEUVILLE



BATEAU-MOUCHE SUR LA SAONE

PROMENADE A NEUVILLE

La journée du lundi fut certainement la plus attrayante et la plus gaie de celles données à l'occasion des fêtes du Centenaire ; tout y a concouru : un temps splendide, une promenade ravissante, une bonne humeur et une grande cordialité entre tous les délégués qui, se connaissant mieux, ont pu s'apprécier et sont devenus de véritables amis.

Avant de s'embarquer, pour que chacun puisse conserver un souvenir de cette réunion, il avait été décidé de se faire photographier en groupe. L'endroit choisi était le perron du Palais du Commerce. Il fut assez difficile de

grouper convenablement cet ensemble de trois cent cinquante personnes. Mais le photographe, placé sur la place de la Bourse, finit par organiser le groupe à sa convenance, le cliché fut tiré, et tout le monde se précipita au port Saint-Antoine pour s'embarquer : car déjà la chaleur commençait à se faire sentir à Lyon.

Deux bateaux-mouches furent nécessaires pour embarquer les prud'hommes de Lyon, leurs hôtes et les femmes de ces derniers. Ces bateaux étaient naturellement pavoisés aux couleurs nationales par les soins de la Compagnie.

Un certain nombre de nos collègues furent en retard et cette tribu de Tard-Venus virent avec une peine infinie s'éloigner sans eux les navires qui s'élançaient fièrement en bravant les flots.

La promenade commença par la vue des quais bordés de maisons. Laissant à notre gauche le Palais de Justice et le Conservatoire des Arts, nous passons devant l'Homme de la Roche, monument élevé en l'honneur d'un bienfaiteur de la ville. Nous voyons successivement défiler devant nos yeux le rocher de Pierre-Scize qui, antérieurement, supportait une prison d'Etat aux sombres souvenirs, puis l'Ecole Vétérinaire (la première fondée en Europe). A notre droite, les grandes casernes de Serin, le tout dominé par les forts de Loyasse et de Saint-Jean ; ce dernier, par ses bastions superposés, est un des plus beaux spécimens de l'ancienne architecture militaire. Nous voyons les immenses teintureries Gillet, tout à côté les vastes entrepôts où se *soignent* et *s'améliorent* la plupart des vins que la bonne ville de Lyon consomme, car c'est le Bercy lyonnais. Puis le quartier industriel de Vaise avec ses docks et la gare

d'eau où de puissants remorqueurs et d'innombrables chalands arrivent et partent pour les quatre coins de l'Europe. A droite, parmi le feuillage, la Tour de la Belle-Allemagne et sa poétique légende, à gauche le Lycée de Saint-Rambert. Nous apercevons l'*Ile-Barbe* où, après une manœuvre savante, nous débarquons. A ce moment, ceux qui avaient manqué le départ sont là pour nous recevoir, car, grâce au tramway de Neuville, ils étaient arrivés avant la flottille.

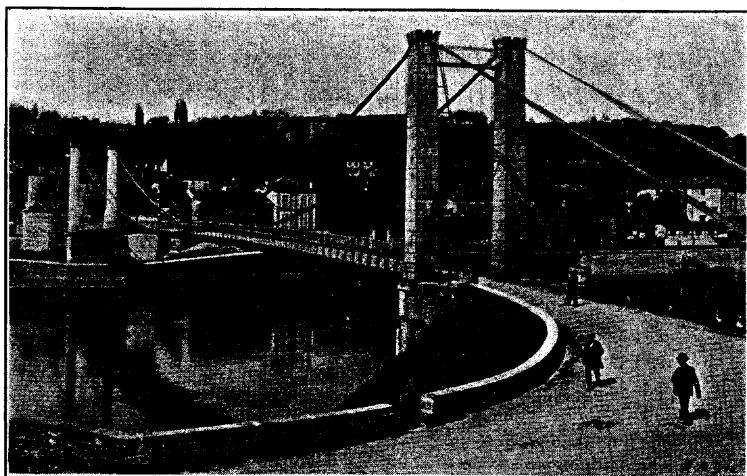
Tous nos collègues s'extasiaient sur la beauté et la variété des sites qui nous entourent ; et tous ces amis des diverses contrées de la France et de l'Algérie ne cessent de manifester leur admiration et leur plaisir.

En peu de mots, ils sont mis au courant de l'historique du lieu où, sous les grands arbres, tout le monde cause gaiement. Cette île, primitivement habitée par les druides, fut peuplée, en 202, par quelques chrétiens lyonnais échappés au massacre ordonné par Septime Sévère ; puis, par des religieux qui construisirent des églises placées sous le vocable de Saint-Martin et de Saint-Luc, dont il reste encore quelques vestiges ; les Francs et, plus tard, les Sarrasins détruisirent couvent et église, qui furent relevés par Charlemagne. Maintenant, c'est un but de promenade pour les Lyonnais ainsi que pour les étrangers ; les vogues des lundis de Pâques et de Pentecôte sont une promenade séculaire, une grande partie des Lyonnais s'y rendent, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les mouches, les tramways sont surchargés de promeneurs avides d'aller à *la vogue de l'Ile*.

L'apéritif une fois pris, tout le monde se rembarque

et la promenade reprend son cours. Nous passons sous les deux ponts de Collonges et devant l'île Roy. A ce moment, tout le monde admire la vue des collines du Mont-d'Or.

Nous arrivons à Fontaines, d'où la vue devient encore plus belle sur le mont Thou et le mont Verdun. Ces deux montagnes sont surmontées de forts puissants construits sur les plans les plus récents du Génie militaire, et dont les



VUE DE FONTAINES-SUR-SAÔNE

feux se croisent avec ceux des autres forts, formant la ceinture du camp retranché de Lyon.

Encore quelques kilomètres, et nous sommes à Neuville où nous trouvons à l'arrivée M. Lagrange, conseiller général du canton, qui nous souhaite la bienvenue.

Neuville-sur-Saône, le but de notre excursion, canton riche et fertile, possède de jolies promenades, de belles avenues de peupliers, un quai animé par un embarcadère

et de nombreuses foires et marchés. Il est le rendez-vous des canotiers lyonnais qui y trouvent un port pour abriter leur flottille. Cafés, hôtels, restaurants, quoique leur nombre soit considérable, suffisent à peine à héberger les bruyantes compagnies attirées les dimanches et jours de fêtes soit par le charme de la villégiature, soit par la matelotte ou la friture de goujons.

Nos joyeux compagnons se dirigent vers le lieu du banquet qui, par une heureuse innovation, a lieu sous des tentes dressées sur la promenade qui borde la Saône; le repas, très bien servi, fut des plus gais, grâce aux nombreuses dames qui, ayant bien voulu être des nôtres, furent charmantes et des plus aimables.

Au dessert, les discours suivants ont été prononcés.

TOAST DE M. DESSEMOND

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FÊTES

Messieurs et chers Collègues,

Permettez-moi, au nom du Conseil des prud'hommes de Lyon, de vous adresser nos sincères remerciements pour avoir bien voulu répondre en aussi grand nombre à notre appel. Je remercie particulièrement nos collègues des autres villes de l'honneur qu'ils nous font de nous aider à exécuter jusqu'au bout notre programme : car bon nombre d'entre eux n'ont pas craint de franchir une grande distance, malgré la chaleur équatoriale, pour venir assister à nos fêtes. Je remercie également les représentants de la presse du concours dévoué qu'ils nous ont prêté. Merci aussi aux organisateurs de cette fête.

Messieurs, au sujet du Centenaire du Conseil des prud'hommes de Lyon (Soierie), samedi au Congrès, et hier à la fête officielle, tout a été dit par des voix plus autorisées que la mienne ; aussi ne reviendrai-je pas sur les beaux discours qui ont été prononcés. Ma tâche est plus modeste. Je me bornerai à vous dire que, après deux jours de fêtes officielles, il nous a semblé qu'il nous fallait, comme au Créateur de toutes choses, une journée de repos : voici pourquoi nous vous avons conviés aujourd'hui à cette fête que je nommerai familiale. Nous avons voulu, avant de vous laisser quitter notre ville, vous faire connaître un peu les charmants environs de la cité lyonnaise, cette illustre capitale de la Gaule. En effet, quoi de plus attrayant que cette excursion en bateau-mouche. Remontant notre belle Saône, vous avez pu admirer ces rivages verdoyants, ces beaux coteaux et la variété de ces sites ; je me réjouissais tout à l'heure à l'Île-Barbe, lorsque nous avons fait halte pour visiter l'écluse.

Vous avez certainement contemplé aussi nos deux beaux fleuves, et leurs cours assurément dissemblables, mais combien poétiques !

Mais, nous voici à Neuville, point terminus de notre excursion d'aujourd'hui, charmant village où l'air rafraîchissant nous repose.

Demain, sera la dernière journée : visite aux monuments et usines. Nous désirons que vous emportiez de Lyon le meilleur souvenir, comme nous-mêmes nous voulons garder de votre visite un souvenir impérissable, de cette grande manifestation que l'on a si bien nommée la fête du travail.

Je lève mon verre à vous tous, Messieurs et chers Collègues, à tous les Conseillers prud'hommes de France, à notre institution, à son bon fonctionnement, à notre noble rôle d'arbitres de la conciliation. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. LAGRANGE

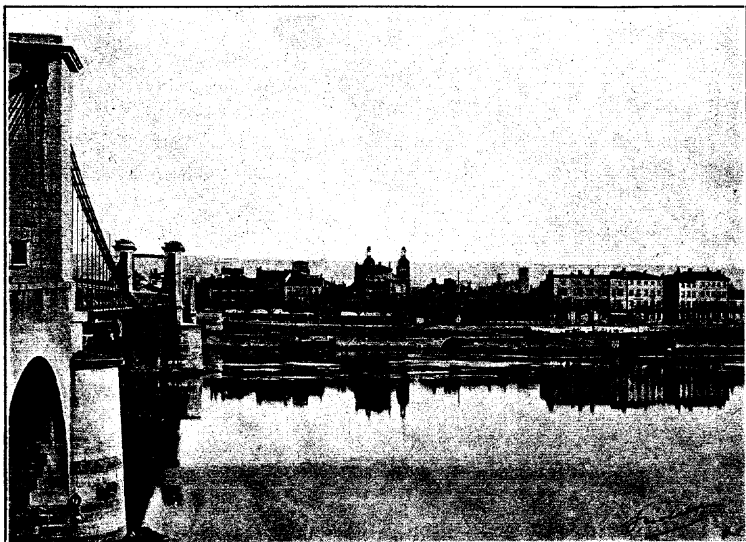
CONSEILLER GÉNÉRAL DE NEUVILLE

Messieurs,

Au nom de la population du canton de Neuville, au nom de cette vieille ville qui n'est qu'un faubourg de cette grande cité lyonnaise, mais qui a aussi son passé, je suis très heureux de vous dire, Messieurs, avec quelle joie, avec quel plaisir et avec quelle gloire elle vous reçoit. C'est, en effet, une véritable gloire, en même temps qu'un immense plaisir pour nos populations rurales, pour nous qui ne sommes que des paysans, des travailleurs de la terre, de recevoir les grands ouvriers de notre magnifique industrie nationale, dont Lyon, fort heureusement, a sa part et s'enorgueillit à juste titre. Je suis heureux qu'elle serre la main aux hommes de la terre. Soyez les bienvenus sur les rives de la Saône qui garderont longtemps le souvenir du passage des prud'hommes français.

Messieurs, nous saluons les représentants de cette vieille démocratie, qui a su, il y a cent ans, jeter les prémices dont nous recueillons aujourd'hui les bénéfices. Il faut remonter jusqu'à eux pour reconnaître qu'ils ont eu, il y a cent ans, la bonne pensée de chercher, dans la création des Conseils de prud'hommes, l'union du capital et du travail.

Soyez, Messieurs, les instruments de cette union. Laissez-moi vous dire que dans l'avenir la grande solution que nous cherchons tous des conflits entre le capital et le travail, c'est chez les prud'hommes qu'il faudra la chercher, parce que vous êtes des hommes ayant le désir d'agir selon la justice, dans la voie du bien, et parce que vous travaillez



VUE DE NEUVILLE

à la grandeur de notre pays en cherchant à être les Conseillers du travail et de l'union.

Laissez-moi, Messieurs, m'écrier en terminant : Bravo, pour les hommes de la terre, bravo pour les travailleurs des usines, bravo pour les prud'hommes. Je bois à leur honneur parce que c'est celui du pays, celui de la République et celui de la France !

TOAST DE M. QUILLET

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE PARIS (MÉTAUX).

Messieurs,

J'estime que les personnes qui sont habituées à parler en public surveillent leurs expressions à l'opposé des braves gens, qui, ainsi que le déclare mon prédécesseur en ce qui le concerne, vivant à la campagne ont rarement l'occasion de discourir. Je ne sais si je serai aussi sincère que M. le conseiller général de Neuville, mais en tout cas je m'efforcerai de suivre son exemple.

Je tiens en commençant à vous annoncer qu'au nom de tous les conseillers prud'hommes, patrons et ouvriers, étrangers à Lyon, nous offrons à nos collègues lyonnais, pour les remercier de leur bel accueil, le champagne de l'amitié qui va être versé à l'instant dans vos verres.

Remercions vivement nos camarades de Lyon pour tout ce qu'ils ont fait. Ils avaient le nerf de la guerre, qui est aussi le nerf du plaisir, à leur disposition, c'est certain, mais enfin reconnaissons qu'ils se sont surpassés.

Nous avons vu nos malheureux collègues continuellement en transpiration pour nous être agréables.

Je dois aussi remercier, tant en mon nom personnel qu'en votre nom à tous, M. Bouchard, qui est un affreux patron, c'est entendu, mais qui a cependant su se mettre en autant de morceaux qu'il a d'ouvriers pour faire quelque chose de bien, et il y a réussi.

Il nous a déclaré que tout l'honneur ne lui revenait pas

et que ses collègues l'avaient grandement aidé. Mais ses déclarations étaient vraiment trop modestes. Nous tape-rons sur lui plus tard, mais pour le moment félicitons-le.

Maintenant, Messieurs, quelques-uns d'entre nous ont su d'une manière indirecte les noms des camarades qui ont exécuté la plaquette tissée qui vous a été remise et que chacun de nous conservera soigneusement comme un échantillon du tissage lyonnais et aussi comme un souvenir de bonne camaraderie. Je demande à notre Président de banquet de nous donner les noms des travailleurs qui ont exécuté la plaquette en question.

Maintenant, Messieurs, en terminant, permettez-moi de vous faire une proposition qui m'embarrasse un peu. Etant donné que nous sommes étrangers et qu'il y a en ce moment, à Lyon, des travailleurs en grève, je vous propose de faire une collecte à leur profit. Admettons que les grévistes ont tort si vous le voulez, mais il y a, Messieurs, des femmes et des enfants qui ont faim. Je voulais, tout d'abord, faire cette proposition uniquement aux camarades ouvriers et aux collègues patrons qui m'entouraient, mais un collègue de Bourges m'a dit : « Adressez votre proposition à tout le monde. Je suis patron et je donnerai quelque chose et vous pouvez être sûr que je ne serai pas seul. Tous les patrons donneront aussi, ils oublieront un instant qu'ils donnent un coup de main à une grève et se souviendront seulement qu'ils donnent du pain à des femmes et à des enfants qui en manquent. »

Je termine en remerciant encore nos camarades de Lyon et en leur souhaitant autant de courage pour le prochain centenaire. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. H. CLAPOT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARSEILLE

Messieurs,

En mon nom et en celui des conseillers qui sont venus prendre part à votre Congrès et à votre beau Centenaire, je tiens à vous remercier de l'accueil que vous nous avez fait.

Tous mes compliments à M. Guivet, votre sympathique président, qui a eu la bonne fortune de présider cette fête du Centenaire. Toutes mes félicitations au président de votre Commission des fêtes, M. Fagot, qui, avec le tact et l'habileté que tout le monde lui connaît, a dirigé ces fêtes d'une façon tout à fait irréprochable. Toutes mes félicitations également aux vice-présidents.

Tous nos compliments à ceux qui de près ou de loin, officiellement ou non, ont contribué à l'éclat de cette fête.

Nous serons très heureux, en quittant votre belle ville de Lyon, de dire à nos camarades qui n'ont pas eu la bonne fortune de pouvoir venir ici à l'occasion du Centenaire de quelle façon nous avons été accueillis, choyés, entourés.

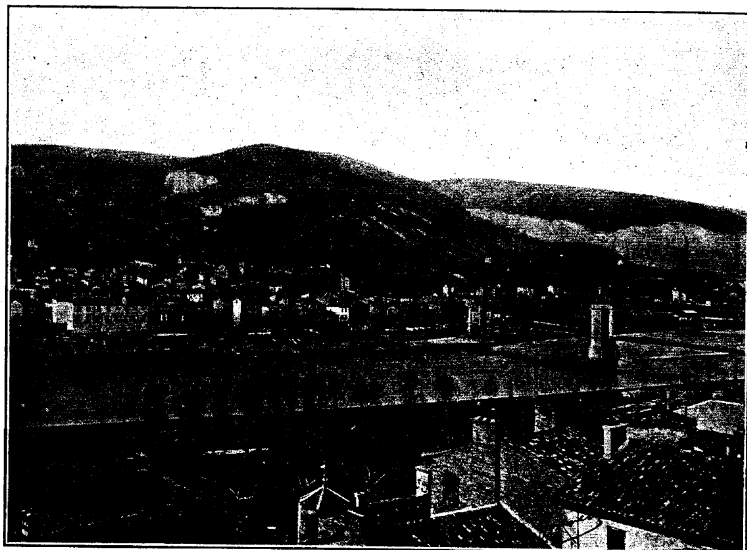
Nous leur dirons combien grandes ont été vos fêtes et certainement, plus que vous ne croyez, ils regretteront de n'avoir pas passé ici quelques jours auprès de vous.

Je serai très heureux de leur dire que déjà votre Congrès a bien voulu désigner notre ville comme point de réunion du prochain Congrès. Nous vous recevrons avec tous les honneurs qui vous sont dus et nous serons très heureux de vous faire visiter dans ses détails notre grand port de commerce.

En terminant, j'adresse tous mes remerciements aux

dames qui nous ont fait l'honneur de relever de leur présence l'éclat de ces fêtes.

Messieurs, je bois à la prospérité des Conseils de prud'hommes de la ville de Lyon et à son président, à ce nouveau chevalier auquel j'adresse toutes mes félicitations



VUE DE COUZON

pour la distinction si méritée que le Gouvernement vient de lui accorder. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. J.-B. SIMOUNET

DÉLÉGUÉ D'ALGER

Messieurs,

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais devant l'insistance de mes amis, je me vois obligé de céder.

Laissez-moi, tout d'abord, au nom de mes collègues, remercier la Cité lyonnaise et, particulièrement, la Commission d'organisation du Congrès, pour la magnifique et inoubliable réception qu'ils nous ont faite et aussi pour nous avoir reçus avec une si grande amabilité et une pareille cordialité.

Merci également à M. Lagrange, Conseiller général de Neuville, qui, se mêlant à nos agapes fraternelles, vient de prononcer un discours très sympathique à l'adresse des prud'hommes de France et des colonies.

J'ose espérer, je souhaite que l'année prochaine, à Marseille, les congressistes se retrouveront en aussi grand nombre et unis comme en ce moment. N'ayant pas l'habitude de prendre la parole devant une assistance si nombreuse et si choisie, je me trouble.

Excusez-moi donc et permettez-moi de porter la santé de la Ville de Lyon, de la Commission d'organisation des fêtes du Centenaire et du Congrès, de la petite ville de Neuville-sur-Saône, ainsi que celle de ses représentants qui ont bien voulu honorer de leur présence le banquet auquel nous assistons aujourd'hui.

Messieurs, je bois à votre santé. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. SOUVET

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'AVIGNON

Messieurs et chers Collègues,

Au nom du Conseil des prud'hommes d'Avignon, je remercie les membres des Conseils de prud'hommes, Bâti-

ment et Soierie, de Lyon, du soin apporté à l'organisation des fêtes du Centenaire et des journées qui ont suivi.

Il faut espérer qu'à la suite de ces journées passées si intimement ensemble et si cordiales, nous obtiendrons le résultat tant désiré, c'est-à-dire la fraternité entre patrons et ouvriers, indispensable pour rendre équitablement la justice à tous.

Je lève mon verre à nos collègues les Conseillers prud'hommes de Lyon, à vous tous, Messieurs les Délégués, en vous donnant rendez-vous l'année prochaine. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. TISSOT

DÉLÉGUÉ DE SAINT-ÉTIENNE

Mesdames, Messieurs,

N'ayant pas l'habitude de prendre la parole en public, vous m'excuserez si mes paroles ne reproduisent pas exactement mes sentiments.

Représentant ici de la ville de Saint-Etienne, cette ville qu'on croit si noire, mais qui est cependant la source de cette lumière dont Paris et tant d'autres cités s'enorgueillissent, je suis heureux d'exprimer mes remerciements à l'honorable Conseiller général de ce canton, qui a adressé à tous les délégués un cordial salut en termes si éloquents.

Malgré la distance qui sépare les continents, rien n'en sépare plus les divers habitants, c'est pourquoi aussi plus rien ne doit séparer ni distinguer le patron et l'ouvrier lorsqu'ils sont appelés à rendre ensemble cette justice familiale dont on nous parlait hier.

Je n'oublierai jamais, et je la porterai profondément gravée dans mon cœur, cette phrase que M. le Maire de Lyon a prononcée hier au banquet : « Pour être un prud'homme il faut être un honnête homme. »

C'est sous l'impression de ces souvenirs qui seront durables que je lève mon verre à l'union et à la fraternité des prud'hommes patrons et ouvriers de France. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. GAGET

PRUD'HOMME DE LYON

Mesdames, Messieurs,

Un peu éloigné de la table d'honneur, nous avons été privés d'entendre les brillants discours qui viennent d'être prononcés, mais nous avons eu l'avantage de dîner près des dames.

Permettez-moi donc de lever mon verre à leur santé ; elles sont venues, avec leurs sourires aimables et gracieux, ajouter un charme de plus à notre fête et lui donner ce caractère familial digne de l'institution des Prud'hommes. Je les en remercie bien sincèrement au nom de tous.

Il me reste encore un devoir à remplir, c'est de boire à la Presse lyonnaise et de la remercier d'avoir suivi avec son dévouement habituel et inlassable toutes nos réunions et toutes nos fêtes et d'en avoir fait chaque jour de si vivants et si fidèles comptes rendus.

Messieurs, je lève mon verre aux dames et à la Presse lyonnaise. (*Applaudissements.*)